



AERO GYM SAINT RENAN

DOSSIER D'INSCRIPTION 2024 / 2025

Inscription Réinscription
 Fille Garçon

Nom : ----- Prénom : ----- Date de naissance : / /

Adresse : -----

Date de naissance : ----- Portable mère : -----

Téléphone : Domicile : ----- Portable père : -----

Mails (Ecrire clairement) : -----@-----

-----@-----

ANNEE DE NAISSANCE DE L'ENFANT	COURS	COACH	COTISATION
MINI GYM			
2020/2021 (4/5 Ans)	Samedi / 9h30 - 10h15	???	160 €
2019/2020 (5/6 Ans)	Samedi / 10h30 - 11h15	???	160 €
GYMNASTIQUE SUR AGRES			
2017/2018	Mardi / 17h - 18h15	Hélène	170 €
	Mercredi 9h30 - 10h45		
2016/2017	Jeudi / 17h - 18h15	Hélène	170 €
2015/2016	Mardi / 18h15 - 19h30	Hélène	170 €
	Mercredi 10h45 - 12h		
2014	Jeudi / 18h15 - 19h30	Hélène	170 €
2011/2012/2013	Jeudi / 19h30 - 20h45	Hélène	170 €
AEROBIC AVEC COMPETITION FEDERAL B			
2016 - 2018 (7/9 A)	Mercredi / 15h - 16h	???	210 €
	Samedi / 9h30 - 10h45		
2011 - 2015 (10+)	Mercredi / 16 h - 17h	???	210 €
	Samedi / 10h45 - 12h		
AEROBIC AVEC COMPETITION			
Catégorie FEDERALE A	Horaire définis en fonction des coaches	Eloïse / Charlotte / Célya	240 €
Catégories NATIONALE	Horaire définis en fonction des coaches	Eloïse / Charlotte / Célya	240 €

Veuillez sélectionner le jour qui vous a été communiqué par mail

La cotisation est à déposer, dans une enveloppe, dans la boîte aux lettres de la salle Trevisquin.
Possibilité de payer en 3 fois.

* 2 cours d'essais possible pour toutes les activités

* **Tout arrêt en cours d'année ne donnera droit à aucun remboursement**

Pour tout renseignement, contacter par mail le club à l'adresse coursenfants@agsr.fr



AERO GYM SAINT RENAN

Pièces à joindre impérativement pour valider l'inscription

➤ **Le règlement :**

Chèque bancaire chèque(s) de €

Chèques vacances chèque(s) vacances de €

Espèces € *contre reçu*

➤ **La fiche d'inscription** complétée et signée

➤ **L'autorisation parentale** complétée et signée

➤ **Le certificat médical (à remettre avant fin Septembre et doit être daté de moins 3 mois)** pour les gymnastes inscrites en compétition ainsi que pour les nouvelles adhérentes, pour les disciplines hors compétition, le certificat de moins de 3 ans vous est demandé

Droit à l'image : J'autorise le club AERO GYM à utiliser l'image de mon enfant dans le seul but de promouvoir l'association sur les différents supports de communication existants ou à créer. Je suis informé(e) que le club s'engage à ne pas utiliser l'image de mon enfant à des fins commerciales.

Oui

Non

Règlement intérieur :

Je déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur

Droits RGPD :

Je suis informé(e) que le club AERO GYM sera amené à stocker mes données personnelles dans le cadre de mon adhésion

J'autorise le club AERO GYM à me transmettre des informations par courriers, mails et sms

Date : -----

Signature précédée de la mention « Lu et approuvé »



AERO GYM SAINT RENAN

Autorisation Parentale 2024 / 2025

Je soussigné,

Monsieur – Madame : -----

Responsable légal de l'enfant : -----

Les numéros fournis doivent impérativement nous permettre de vous joindre durant les cours :

Téléphone Fixe : -----

Téléphone Portable père : -----

Téléphone Portable mère : -----

Autorisons un responsable du Club AERO GYM à prendre les mesures nécessaires en cas d'accident et notamment de prévenir les secours pour un transfert à l'hôpital par un service d'urgence (Pompiers, SAMU) pour que puisse être pratiquée, en cas d'urgence, toute hospitalisation, intervention chirurgicale, y compris une anesthésie, sur notre enfant.

N° de sécurité sociale : -----

*Dont dépend l'enfant

Votre enfant suit-il un régime alimentaire ?

Oui

Non

Si Oui, lequel ? -----

Est-il allergique à certains médicaments ?

Oui

Non

Si Oui, le(s)quel(s) ? -----

Fait à : ----- le -----

Signature (précédée de la mention : « Lu et Approuvé, Bon pour autorisation »)



AERO GYM ST RENAN

Règlement Intérieur 2024 / 2025

1) Règlement Général applicable à tout adhérent du Club AERO GYM

La cotisation doit être réglée le jour de l'inscription. Possibilité de paiement en 3 fois

Tout arrêt en cours d'année ne donnera droit à aucun remboursement.

Tout adhérent au club doit fournir un certificat médical de non contre-indication aux pratiques sportives.

Ce certificat médical est à remettre à l'entraîneur avant fin septembre.

Dépassé ce délai, le club se réserve le droit de refuser l'accès au cours à votre enfant jusqu'à la remise de ce certificat médical.

Je m'engage à respecter les modalités suivantes :

- Accompagner mon enfant jusqu'au vestiaire et le récupérer au vestiaire,
- Vérifier la présence d'un responsable dans le gymnase avant de laisser mon enfant,
- Respecter les horaires des cours. L'animateur n'est plus responsable de mon enfant en dehors de ces heures,
- Dégager le club de toute responsabilité en cas de vol ou de perte d'affaires personnelles lors des entraînements ou des compétitions,
- Respecter les consignes de l'entraîneur.

Les horaires de cours sont fixés en début de saison par les entraîneurs, mais ils se réservent le droit de les modifier, en fonction des capacités et de l'âge de l'adhérent, des vacances scolaires et des jours fériés. Le Club se réserve le droit d'annuler un cours si un minimum de 12 adhérents n'est pas atteint à l'inscription. Il y aura une période d'essai d'un mois (début octobre). Si l'effectif n'est pas atteint, un autre créneau sera proposé.

La présence assidue et régulière aux cours est fortement conseillée pour un enseignement constructif et efficace. Il est obligatoire d'arriver à l'heure pour ne pas manquer l'échauffement du début de séance indispensable dans la formation gymnique et la prévention d'accident.

L'activité d'un membre peut cesser par démission, radiation ou mutation. Les cotisations restent acquises à l'association.

Pour tout renseignement, contacter par mail le club à l'adresse coursenfants@agsr.fr

2) Règlement annexe concernant les groupes engagés en compétition

Je m'engage à respecter les modalités suivantes si mon enfant fait partie d'un groupe de compétition :

- Rendre mon enfant disponible sur toutes les dates de compétition annoncées en début de saison,
- Respecter la logistique du club et le fonctionnement de groupe souhaité par le club, dans le cadre des participations aux compétitions,
- Suivre l'organisation mise en place lors des déplacements (co-voiturage, car).

La sélection et la formation des équipes de compétition est sous la seule responsabilité des entraîneurs.

Chaque adhérent est tenu d'avertir son responsable d'encadrement en cas d'absence à l'entraînement. Durant les vacances scolaires, **il est impératif de donner les disponibilités des gymnastes pour ne pas pénaliser l'organisation d'une équipe.** A un certain niveau de compétition, des entraînements sont prévus durant l'une des deux semaines des vacances scolaires. Des absences non justifiées et fréquentes peuvent donner lieu à des sanctions, pouvant aller jusqu'à la radiation.

Les règles concernant l'équipement obligatoire pour la participation aux compétitions sont communiquées en début de saison par le responsable de l'encadrement en fonction de la nature de la compétition, du niveau et du règlement de la fédération.

Les tenues ou effets appartenant à l'association ou sous sa responsabilité seront rendus propres et en bon état.

Des frais supplémentaires sont à prévoir (frais de transport, d'hébergement et de nourriture) si les compétitions ont lieu en dehors de la région. Le club prend en charge une partie des frais mais ne peut pas en assumer la totalité.

J'engage mon enfant à avoir l'esprit d'équipe et de fair-play en direction des membres de son équipe, des autres concurrents, des organisateurs, des juges, des bénévoles.

Exemplaire à conserver